



acte certifié exécutoire,  
transmis en Préfecture le 07 mai 2021  
affiché ou publié le vendredi 07 mai 2021  
identifiant de télétransmission 073-200069110-20210506-lmc1H25335H1-DE  
identifiant unique de l'acte lmc1H25335H1

## Extrait du registre des décisions

Bureau du 06 mai 2021

n° 079-21

**Objet :** *RD - Approbation de l'avenant n° 4 au marché F13051 relatif à l'exploitation et à la maintenance de l'unité de cogénération du biogaz et de ses annexes de l'usine de dépollution des eaux usées*

- date de convocation le 30 avril 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi six mai dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis en visioconférence, via Zoom, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 33

*Aillon-le-Jeune*

*Aillon-le-Vieux*

*Arith*

*Barberaz*

*Barby*

*Bassens*

*Bellecombe-en-Bauges*

*Challes-les-Eaux*

*Chambéry*

*Cognin*

*Curienne*

*Doucy-en-Bauges*

*Ecole*

*Jacob-Bellecombette*

*Jarsy*

*La Compôte*

*La Motte-en-Bauges*

*La Motte-Servolex*

*La Ravoire*

*La Thuile*

*Le Châtelard*

*Le Noyer*

*Les Déserts*

*Lescheraines*

*Montagnole*

*Puygros*

*Saint-Alban-Leysse*

*Saint-Baldoph*

*Saint-Cassin*

*Sainte-Reine*

*Saint-François de Sales*

*Saint-Jean-d'Arvey*

*Saint-Jeoire-Prieuré*

*Saint-Sulpice*

*Sonnaz*

*Thoiry*

*Vérel-Pragondran*

*Vimines*

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierreton

Alain Thieffenat

Josette Rémy

Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur -

Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Marie Perrier

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton

Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Dominique Pommat

Philippe Gamen

Jean-Maurice Venturini

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

• conseillers excusés : 19

Jean-François Beccu - Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Michel Camoz - Eric Delhommeau - Pierre Duperier - Michel Dyen - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Sandra Ferrari - Philippe Ferrari - Jean-Pierre Fressoz - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Martin Noblecourt - Damien Regairaz - Serge Tichkiewitch

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 06 mai 2021

délibération n° 079-21

objet **RD - Approbation de l'avenant n° 4 au marché F13051 relatif à l'exploitation et à la maintenance de l'unité de cogénération du biogaz et de ses annexes de l'usine de dépollution des eaux usées**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que le marché F13051 pour l'exploitation et la maintenance de l'unité de cogénération du biogaz et de ses annexes, confié à Engie Cofely pour une durée de 6 ans à compter du 24 avril 2014, a fait l'objet de 3 avenants :

- avenant n° 1 en janvier 2018 pour la prise en charge de la chaufferie biogaz de l'UDEP,
- avenant n° 2 en février 2020 pour une prolongation de 8 mois dans l'attente de la construction de l'unité d'injection de biométhane prévue en 2021,
- avenant n° 3 en décembre 2020 pour une nouvelle prolongation de 4 mois, le lancement de la consultation pour la construction de l'unité d'injection de biométhane ayant pris du retard en raison de la complexité du projet.

La consultation pour la construction de l'unité d'injection de biométhane a été lancée en décembre 2020 avec une date limite de remise des offres au 15 février 2021, qui a dû être reportée au 8 mars 2021 suite aux questions des candidats.

La procédure est actuellement en phase de négociation. Dans l'attente du choix du titulaire du marché, et comme pressenti au moment de l'établissement de l'avenant n° 3, l'unité de cogénération du biogaz doit être maintenue en fonctionnement pour 5 mois supplémentaires.

Un avenant n° 4 est ainsi nécessaire pour prolonger le marché F13051 jusqu'au 23 septembre 2021.

L'offre d'Engie Cofely reste inchangée. Elle comprend :

- la prestation de maintenance préventive,
- les travaux de maintenance et de réparation courante, à l'exception de tous travaux de réparation ou de renouvellement qui feront l'objet de devis complémentaires le cas échéant,
- le remplacement de filtre à charbon actif sur une cuve si nécessaire.

Sont exclus de la prestation tous travaux de renouvellement, ainsi que tout engagement concernant le taux de disponibilité de l'installation.

Le montant forfaitaire mensuel s'élève à 12 950 € HT. Le montant de l'avenant n° 4 est donc de 64 750 € HT.

Le montant du marché est ainsi porté à 1 499 596 € HT, soit une augmentation tous avenants confondus, de 17,21 % environ.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement

**Vu** la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT et de leurs avenants,

**Vu** le marché F13051,

**Vu** l'avis de la commission d'appel d'offres du 22 avril 2021,

**Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 : approuve** l'avenant n° 4 au marché F13051 d'exploitation et de maintenance de l'unité de cogénération du biogaz et de ses annexes de l'usine de dépollution des eaux usées,

**Article 2 : autorise** le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

**Article 3 :** dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Philippe Gamen

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 079-21

Objet de l'acte : RD - Approbation de l'avenant n° 4 au marché F13051 relatif à l'exploitation et à la maintenance de l'unité de cogénération du biogaz et de ses annexes de l'usine de dépollution des eaux usées

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 06 mai 2021

Annexe(s) : Avenant 4 au marché F13051

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210506-lmc1H25335H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25335H1

Date de transmission en Préfecture : 07 mai 2021

Date de réception en Préfecture : 07 mai 2021

Période d'affichage : du au